



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Groupe SVPO, par Michael Graber, Patrick Hildbrand et Bernhard Frabetti
Objet Pour le maintien des noms locaux en haut-valaisan dans le registre foncier
Date 16.12.2016
Numéro 1.0211 (anc. 4.0236)

Les postulants ont constaté que les noms locaux ne figurent plus en haut-valaisan dans le registre foncier du Haut-Valais, ce qui se solde par la perte du patrimoine linguistico-culturel.

C'est la mensuration officielle qui constitue le principe à la base de l'établissement et de la tenue du registre foncier. En vertu de l'article 6 de la loi sur la mensuration officielle du 16 mars 2006, il est institué pour chacune des deux langues officielles une commission de nomenclature chargée d'orthographier les noms locaux en dialecte. C'est ensuite le conseil communal qui approuve les noms géographiques recommandés par ladite commission.

Avec l'informatisation du registre foncier, les données actuelles en matière de mensuration officielle sont reprises et les noms locaux sont également actualisés dans ce cadre. Il en résulte que tous les noms locaux du Haut-Valais finiront aussi par être saisis en dialecte dans le registre foncier, ainsi que le demandent les postulants. La reprise systématique se fera dans le cadre du projet RF2020 avec l'introduction de l'interface IMO-RF (interface pour l'échange de données entre la mensuration officielle et le registre foncier).

Il convient finalement de relever qu'une saisie manuelle est exclue, étant donné qu'elle aurait des répercussions au niveau du personnel et conduirait à une augmentation des coûts. L'introduction d'IMO-RF poursuit le même but que celui du postulat. La mise en œuvre de celui-ci n'entraîne par conséquent pas de coûts supplémentaires.

Dans ce sens, il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences au niveau des finances:	aucune
Conséquences au niveau du personnel (EPT):	aucune
Conséquences au niveau de la RPT:	aucune
Conséquences au niveau de l'administration:	aucune

Lieu, date Sion, le 31 janvier 2018